

9122/17 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 31 mai 2017

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 31 mai 2017

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

« **Décisions Prüm** ». **Projet de décision d'exécution du Conseil** concernant le lancement de l'échange automatisé de données pour ce qui est des données dactyloscopiques en Grèce

E 12107

*Ce document est disponible auprès du secrétariat
de la commission des affaires européennes*